

RETRAITE DES FORCES DE L'ORDRE LE SCSI-CFDT SAISIT LE DGPN ET LE PREMIER MINISTRE



Bureau National du SCSI . 55 rue de Lyon. 75012 Paris - 01 44 67 83 30

Avril 2018



Les gendarmes sont déjà en ordre de marche. Défendus par leur hiérarchie, ils font entendre leur spécificité dans le cadre du projet de réforme des retraites et leurs interventions se multiplient auprès des parlementaires. Pour la police, comme d'habitude, c'est silence radio..

Le SCSI-CFDT a déjà saisi l'ensemble des parlementaires et M. DELEVOYE, Haut-Commissaire à la réforme des retraites, concernant ce projet législatif. La bonification quinquennale doit impérativement trouver un prolongement équivalent dans le cadre de la conception d'un régime universel. Cette réforme doit être également l'occasion de gommer les différences de traitement et d'accompagnement qui perdurent entre policiers et gendarmes.

Dans le courrier que vous pourrez lire en pièce-jointe, nous attirons l'attention du DGPN notamment sur trois thématiques importantes : le cumul emploi retraite, les bonifications de dépaysement, la situation des mis à disposition. Nous lui demandons, comme le fait actuellement la haute hiérarchie de la gendarmerie, de défendre l'ensemble des policiers devant les parlementaires et le pouvoir exécutif.

Le SCSI-CFDT saisit également le premier ministre. Les personnels des forces de sécurité aux missions identiques et aux services communs ne peuvent plus être considérés d'une manière différente au sein d'un même ministère.

